



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE
POUR L'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX EN
CRÈCHE SIS AU 84BIS AVENUE AUBERT A
VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ
ATELIER ALT R ARCHITECTURE**

**DÉCISION N° AU-19-301
EN DATE DU 09 AOUT 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au journal LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT et au Profil Acheteur de la Ville, le 4 avril 2019.

CONSIDÉRANT l'offre de la société ATELIER ALT R ARCHITECTURE, jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugements ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ATELIER ALT R ARCHITECTURE, sise 76 rue du Sergent Bobillot – 93100 Montreuil, représentée par Madame Myrto REDOR, Co-gérante, mandataire du groupement conjoint formé avec les sociétés TECHNIBAT et VENATHEC, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de locaux en crèche sis au 84 bis avenue Aubert à Vincennes

Le taux de rémunération du maître d'œuvre est de 4,80%.

Le montant provisoire de rémunération du maître d'œuvre s'élève à 84 000 € HT (100 800 € TTC) décomposé comme suit :

- Forfait provisoire de rémunération Co x t : 72 000 € HT (86 400 € TTC)
- Mission complémentaire Ordonnancement Pilotage Coordination : 12 000 € HT (14 400 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190809-lmc1H6547H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/08/2019
Date de Publication : 09/08/2019